RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

8 place Charles Dullin
75018 PARIS
☎ [redacted]
@

Chassaint
&Cerclé
Notaires

Accès à l'étude
Parkings : 5 rue Dancourt, 41 Bd de Rochechouart
Métro : Abbesses (12), Anvers (2), Pigalle (2, 12)
Bus : 30. 67. 85

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Le soussigné :

Maître Pierre-Elie Chassaint, notaire associé de la société dénommée "Chassaint & Cerclé Notaires", société d'exercice libéral par actions simplifiée, titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS (75018), 8 place Charles Dullin,

Dépositaire des fonds versés en vue de la constitution d'une société par actions simplifiée unipersonelle sous la dénomination sociale de « **ABIGAT GROS** », ladite société ayant les caractéristiques suivantes :

- Capital social : CENT (100 €) euros divisé en CENT (100) actions ou parts d'UN (1 €) euro chacune
- Siège social : 366 Ter rue de Vaugirard, 75015, Paris
- Objet social : « *La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :*
Commerce de gros, intermédiaire de commerce et import-export de tous produits non réglementés y compris la vente en ligne.
L'objet social inclut également, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
La société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.
La société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet. »

Atteste :

- avoir reçu le 14 août 2025 la somme de **CENT EUROS (100 €)** représentant les apports en numéraire effectués à la société,

- que les fonds versés seront déposés au compte ouvert au nom de la société en formation à l'étude.

Fait à Paris.
Le 14 août 2025.

[redacted]